

CCAM

Tarification des actes en allergologie

Secteur I - Adhérents OPTAM

Code	Épreuves fonctionnelles des systèmes immunitaire et hémato-poïétique	Tarif
05.01.05.0 1	Tests allergologiques	
FGRB003	Test allergologique par piqûre épidermique avec des substances administrées à concentration fixe* <i>Prick test pour recherche d'allergie au latex, d'allergie médicamenteuse</i> <i>Prick test avec nombre de substances testées supérieur ou égal à 10, témoins inclus, pour rhinite allergique</i> <i>À l'exclusion de : test allergologique par piqûre épidermique avec des aliments natifs (FGRB004)</i>	28,80
FGRB004	Test allergologique par piqûre épidermique avec des aliments natifs* <i>Prick test avec aliments natifs testés, témoins inclus</i>	37,02
FGRP005	Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par batterie standard et tests orientés * <i>Avec ou sans :</i> - tests épicutanés ouverts - batterie complémentaire	45,04
FGRP007	Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par batterie standard et/ou batterie complémentaire <i>Avec ou sans : tests épicutanés ouverts</i>	30,85
FGRP003	Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par tests orientés * <i>Avec ou sans :</i> - tests épicutanés ouverts - batterie complémentaire	37,64
FGRB001	Test allergologique par injection intradermique de plusieurs substances administrées à concentration croissante avec au moins 2 <i>Test allergologique par injection intradermique d'un venin d'abeille et de 2 venins de guêpe, avec 3 dilutions à concentration croissante</i>	45,04
FGRB005	Test allergologique par injection intradermique de substances administrées à concentration fixe * <i>Test allergologique par injection intradermique d'au moins 6 substances, témoins inclus</i>	33,94
FGRB002	Test allergologique par injection intradermique d'une substance administrée à concentration croissante *	37,02

05.01.05.0 2	Tests allergologiques de provocation	
	<i>Les tests allergologiques de provocation incluent le contrôle avec placebo.</i>	
FGRD002	Test de provocation par ingestion d'un allergène à concentration fixe	42,57
FGRD003	Test de provocation par ingestion d'un allergène à concentration croissante	59,23
FGRD004	Test de provocation par allergène administré à concentration croissante par voie nasale	33,94
FGRP006	Test allergologique de provocation par plusieurs aliments natifs administrés par contact labial	33,94
FGRP009	Test de provocation conjonctival par allergène administré à concentration croissante	28,80
FGRB006	Test d'introduction ou de réintroduction d'un allergène par injection à concentration fixe *	28,80
FGRB007	Test d'introduction ou de réintroduction d'un allergène par injection à concentration croissante *	59,85
05.02	Actes thérapeutiques sur le système immunitaire	
05.02.03	Allergologie	
FGLB001	Séance d'injection d'extrait allergénique à concentrations données pour désensibilisation spécifique, par voie sous-cutanée	12,34
FGLB002	Injection d'extrait allergénique à concentration croissante par voie sous-cutanée, jusqu'à obtention de la dose d'entretien pour désensibilisation spécifique par méthode semiaccélérée ou accélérée [semirush ou rush] *	85,15
FGLB004	Séance d'injection ou d'ingestion d'un médicament à concentration croissante pour accoutumance *	112,91
06.01.07	Épreuves fonctionnelles de l'appareil respiratoire	
06.01.07.0 1	Nez	
GAQD00	Rhinomanométrie antérieure sans test de provocation	28,80
GAQD00	Rhinomanométrie antérieure avec test de provocation * <i>À l'exclusion de : test de provocation par allergène administré à concentration croissante par voie nasale (FGRD004)</i>	38,50
GAQD00	Rhinomanométrie postérieure sans test de provocation	37,73
GAQD00	Rhinomanométrie postérieure avec test de provocation	46,97
06.01.07. 04	Appareil broncho-pulmonaire	
GLQP012	Mesure de la capacité vitale lente et de l'expiration forcée, avec enregistrement [Spirométrie standard] <i>Associations autorisées par la liste répertoriée : GERD001, GERD002, GLQD001, GLQD003 non cotés YYYYY025 23,04</i>	40,28
GLQP002	Mesure de la capacité vitale lente et de l'expiration forcée, avec mesure des volumes pulmonaires mobilisables et non mobilisables par pléthysmographie <i>Avec ou sans : mesure des résistances des voies aériennes</i> <i>Associations autorisées par la liste répertoriée : GERD001, GERD002, GLQD001, non cotés YYYYY232 (gaz du sang) 28,80</i>	76,80
GLQP009	Mesure de la capacité vitale et du volume courant par pléthysmographie d'inductance <i>Associations autorisées par la liste répertoriée : GLQD003, YYYYY186</i>	34,56

Feuille1

GLQP011	Mesure des volumes pulmonaires mobilisables et non mobilisables par pléthysmographie <i>Avec ou sans : mesure des résistances des voies aériennes</i> <i>Associations autorisées par la liste répertoriée : GERD001, GERD002, GLQD001, YYYY232</i>	67,64
GLQP016	Mesure des résistances des voies aériennes ou de l'appareil respiratoire par interruption des débits ou des oscillations forcées <i>Associations autorisées par la liste répertoriée : GERD001, GERD002,</i>	28,80
19	Adaptation pour la CCAM transitoire : Pneumologie Complément	
YYYY006	Epreuve quantitative aux agents pharmacodynamiques ou de provocation aux allergènes composants une mesure du seuil de réactivité	42,24